Marché du bois-énergie

Les messages-clés

La commission « Approvisionnement des chaufferies et biocombustibles » a participé activement à la structuration du marché du bois-énergie. La mise en place d'un modèle de contrat d'approvisionnement a été charnière pour sécuriser les relations entre fournisseurs de combustibles, exploitants de chaufferies et maîtres d'ouvrage. Le contrat constitue une base d'échanges solide et permet des engagements long-termes, piliers pour le développement pérenne des chaufferies. Le modèle de contrat d'approvisionnement du CIBE est l'aboutissement d'autres travaux essentiels : la caractérisation et classification des combustibles (cf. Fiche APR 1. Caractérisation et Qualité), le suivi d'indices de prix avec le Centre d'études de l'économie du Bois (CEEB) et la construction de formules d'indexation robustes.

Les travaux du CIBE visent à soutenir un approvisionnement durable des chaufferies bois-énergie via des outils concrets à l'usage des opérateurs. Chaque année depuis 2016, un bilan de la saison de chauffe est dressé au printemps pour permettre aux acteurs de se situer et pour appréhender collectivement au mieux la saison de chauffe suivante.

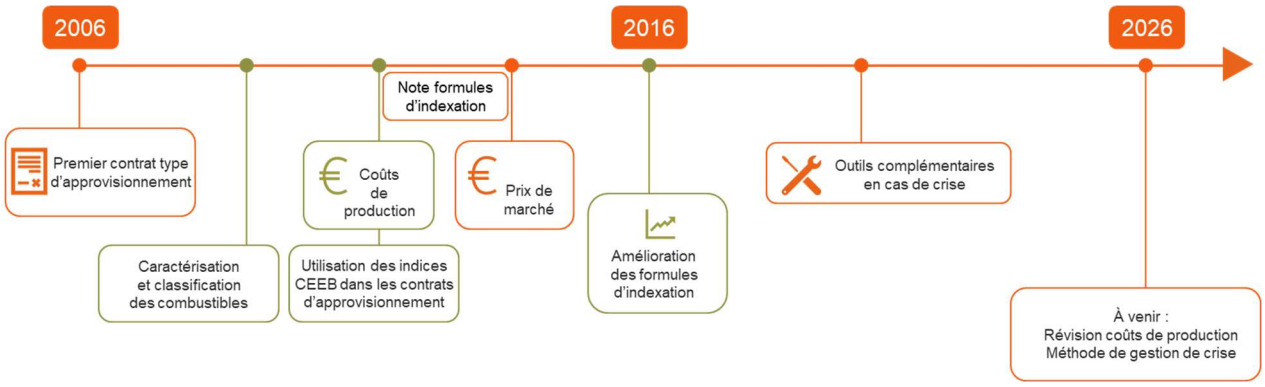


Figure 1 : Chronologie des travaux structurants de la commission Approvisionnement concernant le marché du bois-énergie

Indices de suivi des prix de marché CEEB et formules d'indexation

Les indices CEEB, publiés sous forme de mercuriales trimestrielles, constituent depuis 2011 un référentiel essentiel pour la filière afin de suivre l'évolution des prix des combustibles. Ils représentent le prix au départ de la structure vendeuse (forêt, dépôt, plateforme). Il s'agit d'un outil précieux pour objectiver des évolutions de marché et s'y adapter. Les indices ont été consolidés avec le soutien de la commission Approvisionnement du CIBE à plusieurs reprises depuis leur création :

- En 2017, la prise en compte du taux d'humidité a été intégré au suivi.
- En 2024, deux nouveaux indices pour les bois déchets sont ajoutés à la mercuriale.
- En 2024-2025, une étude coordonnée par le CIBE et le CEEB a permis de dresser le **bilan de 10 ans d'usage des indices bois-énergie**, pour améliorer la compréhension et la fiabilité des indices. Il en résulte des recommandations d'évolutions qui seront prises en compte dans les années à venir.

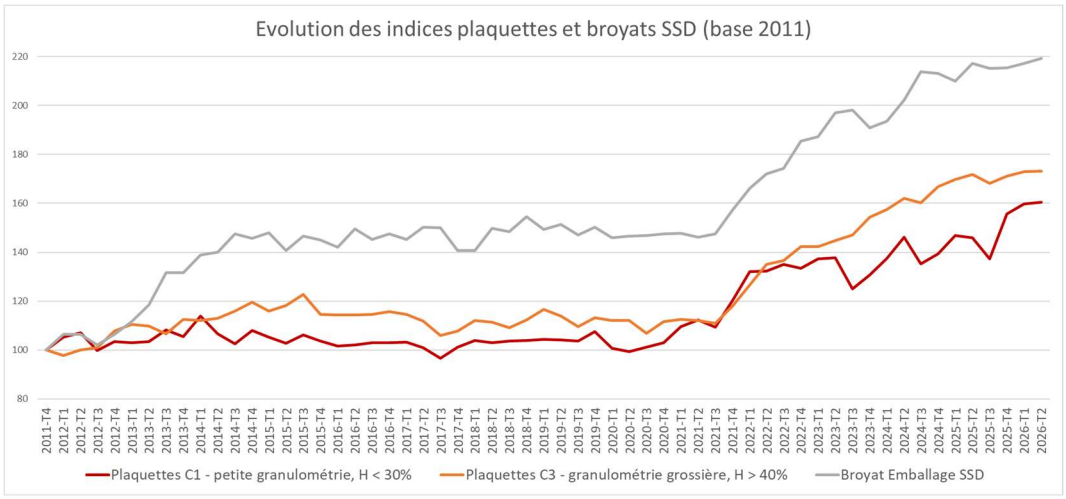


Figure 2 : Evolution des indices CEEB plaquettes et broyats SSD (base 2011), CIBE

Pour aller plus loin dans l'accompagnement de la contractualisation sur plusieurs années (3, 5, 10 ans), le CIBE, avec les experts de la filière, a construit des **formules d'indexation et de révision des prix**, en proposant des approches analytiques et synthétiques à s'approprier. Elles permettent de réviser les prix contractuels en fonction de l'évolution du marché et des principaux postes de coûts, tels que la matière première, le transport, la main-d'œuvre et le machinisme. Des travaux en cours sur les coûts de production devraient permettre de compléter cette boite à outils.

Modèle de contrat d'approvisionnement

Les indices et formules d'indexation sont ainsi au cœur de la contractualisation entre fournisseurs et exploitants de chaufferies. Le modèle de contrat type d'approvisionnement des chaufferies en combustibles établie par le CIBE en 2008, et refondé en 2016 pour s'adapter aux petites puissances inférieures à 2MW, fait l'objet d'une révision en 2026 pour mieux prendre en compte les conditions de révisions exceptionnelles des prix.

À travers le modèle de contrat type d'approvisionnement, le CIBE a contribué à **formaliser les pratiques** et à **fournir aux acteurs un cadre commun** précisant les volumes, les caractéristiques et les modalités de livraison des combustibles, les exigences de qualité, les conditions de réception et de contrôle, ainsi que les modalités de facturation, de clause de revoyure... Il intègre également les exigences des cahiers des charges ADEME. Cet outils, précurseur dans le marché du bois du fait de l'engagement long terme, permet d'anticiper les besoins, de mieux répartir les risques, de donner de la **visibilité aux clients sur leurs charges et aux fournisseurs sur leurs débouchés**, et de favoriser les investissements nécessaires à la mobilisation et à la préparation de la ressource.

Pérenniser le marché dans un contexte instable

En 2020, le COVID-19 ralentissait l'activité générale du pays et la demande en bois-énergie chutait au profit du gaz et de ses prix très bas. En 2022, le début de la guerre en Ukraine a perturbé l'économie énergétique : la demande en chaleur biomasse augmentait, mais le prix des énergies fossiles aussi et les coûts de production de combustible avec. L'été suivant fut caniculaire avec des sécheresses et des incendies répartis sur le territoire, dont les ravages ont pour conséquences économiques le déclassement de bois dits « de crises », et l'augmentation de combustibles sur le marché, de qualité parfois moindre. La prolifération des scolytes et autres pathogènes a les mêmes effets sur le marché. 2024/2025 puis 2025/2026, furent des hivers très humides, rendant difficile l'accès aux parcelles pour

récolter les bois sur pieds prévus (préservation des sols forestiers). En parallèle, la multiplication des conflits géopolitiques rend visible notre grande dépendance aux énergies fossiles, avec des prix de carburants hors normes et des coûts de production plus important, malgré le prix de la chaleur limité.

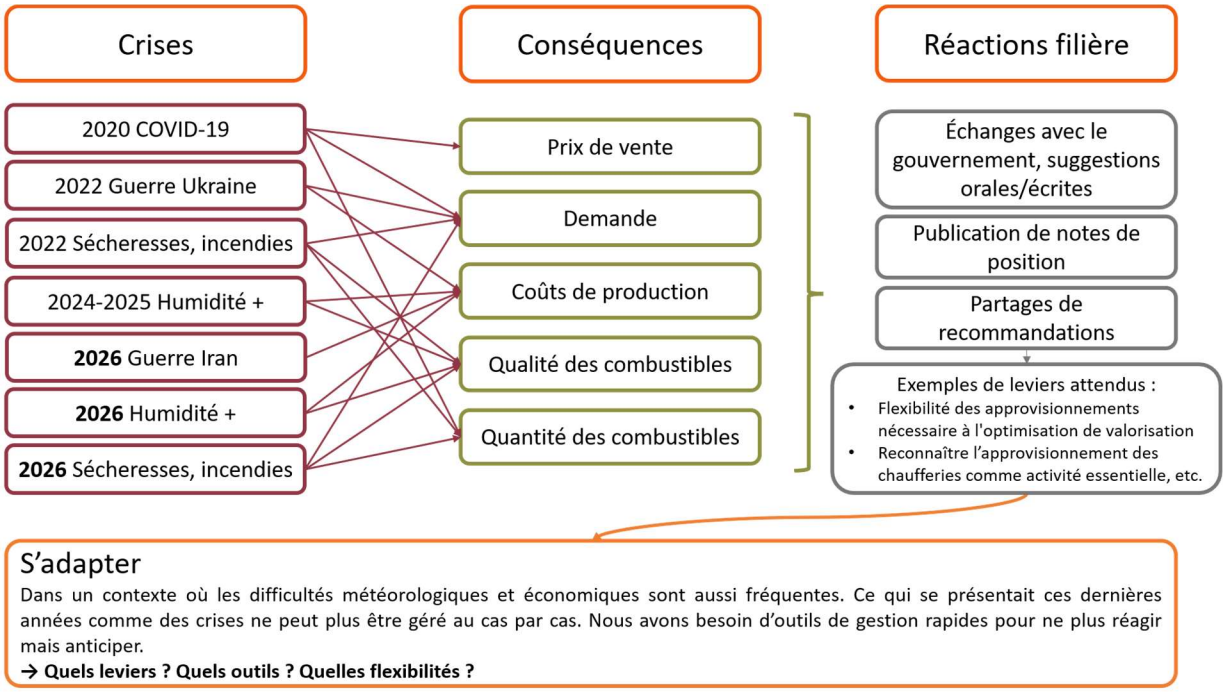


Figure 3 : Regard sur la gestion des dernières crises pour s'adapter à un contexte instable

Les crises passées ont eu des conséquences multifactorielles sur le marché du bois-énergie, qui sont ici regroupées en 5 catégories (cf. schéma ci-dessus) : prix, demande, coûts, qualité et quantité des combustibles. La relecture de la manière dont elles ont été gérées abouti à trois principaux modes d'actions. Le CIBE sollicite l'implication collective des acteurs de la filière bois-énergie pour bâtir un socle d'outils et de recommandations au service de l'adaptation au contexte d'instabilités climatiques et économiques. La flexibilité sur les plans d'approvisionnement est un des leviers identifié et éprouvé (cf. Fiche APR 3. Mobilisation et durabilité).

Le rôle de la commission APR

Le CIBE a élaboré dès 2007 l'accompagnement d'évolution des prix des combustibles, puis a soutenu la refonte des indices CEEB en 2011 et développé des formules d'indexation analytique et synthétique, au profit de contractualisations longs termes sécurisantes entre fournisseurs et exploitants. La filière bois-énergie a été fragilisée par des crises sanitaires, géopolitiques et climatiques successives. La commission APR cherche ainsi à tirer les enseignements de ces crises pour renforcer la résilience des approvisionnements dans un contexte structurel de marché instable. Des réflexions sont parallèlement en cours sur le suivi des coûts de production, à comparer avec le suivi des prix de marché, pour favoriser l'équilibre économique au fil de la chaîne d'approvisionnement et alerter en cas de pincement.

Pour aller plus loin

Les notes associées :

- Novembre 2012 : Note de communication sur les indices de prix du bois-énergie
- 2013-APR-3 : Note de synthèse sur la typologie explicative des modes de facturation avec coût de caractérisation des combustibles
- Avril 2022 : [Ukraine] Conséquences sur le bois-énergie et réponses
- Avril 2026 : [Iran] Hausse du prix des carburants, conséquences et outils

Les principaux livrables associés :

- 2011-APR-1 : Analyse comparative des schémas de coûts de production des combustibles bois
- 2013-APR-1 et 2013-APR-2 : Formules d'indexation utilisables selon une typologie de projet avec les conditions d'application et les indices à utiliser
- 2015-APR-Indexation : Formules d'indexation des prix du combustible en chaufferie dans les contrats d'approvisionnement
- 2015-APR-Contrat : Modèle de CONTRAT TYPE d'approvisionnement des installations Bois-Énergie en combustible biomasse (*MAJ en cours*)
- 2024-APR-2 : Réflexions sur les outils complémentaire aux indices et formules d'indexation du prix en cas de crise
- 2025-APR-5 : Analyse et recommandations sur les indices CEEB et leur utilisation dans les contrats d'approvisionnement des chaufferies